



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

M. François BRAUN
Ministre de la Santé
et de la Prévention
14 Avenue Duquesne,
75700 Paris

Saint-Renan, le 4 novembre 2022

Monsieur le Ministre,

A l'occasion du débat budgétaire, j'avais déposé un amendement relatif à l'ensemble des professionnels qu'on appelle désormais les « oubliés du Ségur ».

La publication des décrets 2022-738, 2022-741, 2022-728 du 28 avril 2022 a permis l'octroi d'une prime de revalorisation net de 183 € à compter du 1^{er} janvier 2023 à environ 80% des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux. Je m'en réjouis.

Toutefois, un certain nombre de nos concitoyens exerçant notamment des activités techniques, administratives ou logistiques au sein de ces secteurs et y représentant 20% du personnel ont été exclus de cette revalorisation.

Comme vous le savez, ces professionnels qui n'ont pas ménagé leur peine durant la phase la plus critique de la pandémie de Covid-19 et dont le travail est indispensable à la réussite des tâches effectués par le personnel le plus directement exposé, se sentent aujourd'hui écartés d'un dispositif de revalorisation auquel ils peuvent prétendre à bon droit.

C'est la raison pour laquelle j'avais rédigé, dans le cadre de l'examen du PLFSS 2023 et de la 2^{ème} partie du PLF, un amendement (Cf. pièce jointe) demandant l'extension de cette prime de revalorisation à ces professionnels. Cet amendement avait reçu la signature de 26 autres parlementaires de la majorité sans évoquer même les autres amendements de collègues portant sur le même sujet.

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'art. 40 de notre Constitution. Toutefois cet amendement constituait essentiellement un « amendement d'appel » afin de provoquer un débat sur ce sujet, débat qui n'a pu avoir lieu.

Pourriez-vous, monsieur le Ministre, avoir l'extrême obligeance de m'informer de la suite que vous entendez donner à la demande portée par cet amendement ainsi qu'aux différentes sollicitations dont vous êtes l'objet au sujet des « oubliés du Ségur ».

Vous remerciant de votre aimable attention, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir croire en l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Bien à vous,


Didier Le Gac
Député

PJ : Amendement II-143 (4 pp.)

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
TÉL. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

